

PROJET « Mieux Vivre Ensemble », au CCAS de Cambrai

Nom du CCAS/CIAS : Centre Communal d'Action Sociale de Cambrai, 33.000 habitants

Personnes à contacter sur le projet :

Blandine LASSERON, directrice du CCAS – blasseron@ccas-cambrai.fr

Josiane MAGRIT, chargée de projet – jmagrit@ccas-cambrai.fr

Date du début du projet : dernier trimestre 2017

En quelques mots : Le projet consiste à proposer aux personnes isolées de la Ville de Cambrai d'accueillir un animal de compagnie. Certains frais (croquettes, petit matériel, vétérinaire, etc.) peuvent être pris en charge par le CCAS.

Description du projet :

Historiquement, le CCAS de Cambrai gère différents services proposés aux personnes âgées afin de favoriser leur maintien à domicile (service de soins infirmiers, service d'Aide à Domicile, portage de repas, Résidences Autonomie).

Depuis quelques années, il a pris en compte le phénomène d'isolement et de repli sur soi. En 2016, il a initié un dispositif « SOLID'AGE » qui propose avec l'aide de bénévoles des visites de convivialité à domicile mais aussi un accompagnement vers des activités de proximité.

Le CCAS a été amené à constater qu'avec l'âge et les problèmes d'autonomie, les personnes hésitent à prendre ou à reprendre un animal de compagnie par inquiétude suite à son devenir en cas d'hospitalisation ou de décès, par manque de mobilité pour les démarches (toilette ou vétérinaires) et fréquemment, par manque de moyens financiers. Par contre, il a aussi noté l'envie et l'attachement des personnes souvent originaire du milieu rural pour la compagnie d'un animal.

Par ailleurs, la ville de Cambrai souhaite encourager la mise en place d'actions nouvelles ou de solidarité et dégage un budget à cet effet. Le Président du CCAS a ainsi demandé au CCAS de développer un projet pour permettre aux personnes isolées d'accueillir un animal de compagnie.

C'est dans ces conditions que le CCAS a mis en place le projet « Mieux Vivre Ensemble » qui permet à des personnes âgées d'accueillir en pension un animal de compagnie en levant tous les freins.

L'animal reste la propriété du refuge qui n'est pas situé sur la commune de Cambrai mais le principe de l'adoption, si tel est le souhait de la personne et si les conditions sont réunies, est maintenu.

Le CCAS peut prendre en charge toutes les démarches avant et pendant l'accueil de l'animal. Il véhicule et accompagne autant de fois que nécessaire les personnes au refuge et lors des visites vétérinaires. Il ramène l'animal qui doit retourner temporairement ou définitivement au refuge. Le CCAS peut aussi fournir de la nourriture (croquettes) ou du petit matériel. Il prend aussi en charge le coût de la 1^{ère} visite et de la visite annuelle de contrôle chez le vétérinaire. Il assure un suivi régulier au domicile pour s'assurer que tout se passe dans les meilleures conditions possibles. Le libre choix est laissé à la personne et certaines assument elles-mêmes les frais de nourriture et de vétérinaire.

Ce dispositif s'adresse majoritairement aux personnes âgées de la commune mais le CCAS n'a mis aucune limite d'âge, dès lors qu'il s'agit d'une personne isolée. Il peut concerner des personnes en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé. Par contre, le seul motif financier n'est pas retenu.

Principaux objectifs du projet :

- ✓ Offrir l'opportunité à une personne isolée de pouvoir accueillir à son domicile un animal de compagnie.
- ✓ Lever les freins à l'accueil (mobilité, maladie, décès, budget...).
- ✓ Accompagner les personnes durant la préparation et la période d'accueil.

Partenariats :

- ✓ Le porteur est le CCAS de Cambrai à travers son dispositif de lutte contre l'isolement, « SOLID'AGE ».
- ✓ Le partenaire principal est la Société Protectrice des Animaux, le refuge animalier du territoire lié par le biais d'une convention avec le CCAS.
- ✓ Un partenariat est établi avec une vétérinaire locale (conseils, visite bilan de l'année...).

Une tentative de partenariat avec une entreprise de production d'alimentation animale est restée sans suite.

Financements :

Le dispositif est intégralement financé par la Ville de Cambrai à travers une dotation au CCAS sur la base d'une convention qui prévoit sur l'année N le versement d'un montant égal à 70% de la dotation N-1 et le solde au premier semestre de l'année N+1 sur présentation d'un bilan financier (mêmes conditions pour « SOLID'AGE »).

Il s'appuie sur la chargée de projet « SOLID'AGE », un agent en contrat aidé, des bénévoles et prochainement 2 jeunes en service civique. Pour le suivi de 15 animaux accueillis en pension, le budget est le suivant :

rémunération 0,20ETP	10 100,00	10 100,00	69%
vétérinaire	1 350,00	3 350,00	23%
alimentation + petit matériel + toiletage	2 000,00		
location véhicule	850,00	1 050,00	7%
carburant	200,00		
fournitures administratives	50,00	100,00	1%
téléphone	50,00		
	14 600,00		

Bilan du projet et perspectives :

Avec le recul d'un peu plus d'une année, le bilan de l'action est positif : actuellement 13 chiens et 1 chat sont accueillis en pension (Un retour au refuge en 2018).

Les accueillants sont en majorité des personnes retraités (12 sur 14) : 8 femmes, 5 hommes et 1 couple. Il sont âgés de 91 ans à 51 ans.

Cette action contribue à la lutte contre l'isolement. Elle permet à la personne de se sentir utile. L'animal la sécurise, l'aide à préserver son autonomie et à rester active.

Conseils :

- ✓ Veiller à la répartition des rôles avec le refuge animalier qui reste propriétaire de l'animal et tracer toutes les informations échangées et démarches entreprises par le CCAS.
- ✓ Effectuer plusieurs visites au refuge avec l'accueillant potentiel et prendre le temps de la réflexion avant de finaliser l'accueil.
- ✓ Prendre en compte le fait que ce sont souvent des animaux âgés accueillis en pension et s'entourer des conseils d'un vétérinaire.

Compléments :

Diaporama de présentation du projet, [cliquez ici](#).

Articles de presse 2018, [cliquez ici](#).